



N° 11-3

SAISON 11-12

**DEMANDE DE MUTATION ORDINAIRE****VOLET N° 1** du 16 MAI au 10 JUIN 2011 inclusCe volet doit être adressé à la Ligue ou au Comité de la nouvelle association.  
Coller au dos, le récépissé de l'envoi du volet N° 2

TARIF :

Le classement à retenir pour le paiement des droits est celui en vigueur à la date de la demande de mutation.

Date de réception :  
Cachet de l'organisme qui a reçu la demande :**Informations joueur**

**1**

Nom  Prénom  Nationalité

Adresse actuelle

Date de naissance  Classement ou n°  Pts  N° de licence  Sexe

Le joueur intègre-t-il une structure fédérale d'entraînement?  Oui  Non Si oui, dans laquelle

**Association ou pays quitté**

Numéro

Intitulé

De la ligue

**Association pour laquelle le joueur sollicite la mutation**

Numéro

Intitulé

Contact mail

De la ligue

**Informations Critérium fédéral 2010/2011**

Participation  Oui  Non

Niveau lors du dernier tour

**Avis**

Ligue recevante  date

Fédération  date

**Indemnité de formation**

Année de Naissance

Classement 2011/2012

Nombre de points

Valeur du point (Voir en bas de page)

Montant indemnité (Points x Valeur du point)

La mutation sera effective au règlement de l'indemnité de formation

Si le joueur est numéroté ou intègre une structure fédérale d'entraînement, la ligue recevante doit adresser le volet N° 1 à la FFTT

**Date et signature du joueur**

Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"

Ce coupon doit être adressé à la ligue quittée par l'organisme ayant traité la mutation

Nom de la Ligue quittée

Nous vous informons que le/la joueur(se) : Nom - Prénom

N° de licence  est muté(e) en date du

au club de  Ligue



N° 11-3

SAISON 11-12

**AVIS DE MUTATION****VOLET N° 2** du 16 MAI au 10 JUIN 2011 inclus

Ce volet doit être adressé à L'association quittée par pli recommandé (Sauf cas prévus à l'article 9.1.2)

Nom  Prénom  N° de licence

déclare avoir sollicité ma mutation pour l'association

dans la Ligue

**Date et signature du joueur**

Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"



Indemnité de formation : les classements pris en compte sont ceux de la saison 2011-2012.

Le prix du point servant au calcul de l'indemnité est :

	N° 1 à 20	N° 21 à 100	N° 101 et plus	17 et plus	13 à 16	11 à 12
Messieurs	34,20 €	23,50 €	20,30 €	18,10 €	12,80 €	8,60 €
Dames	27,80 €	19,30 €	17,10 €	15,00 €	11,70 €	7,40 €

Procédure d'application : Règlements administratifs - Chap. 2 - Titre 2 - "LES MUTATIONS" - Art. 8 à 16